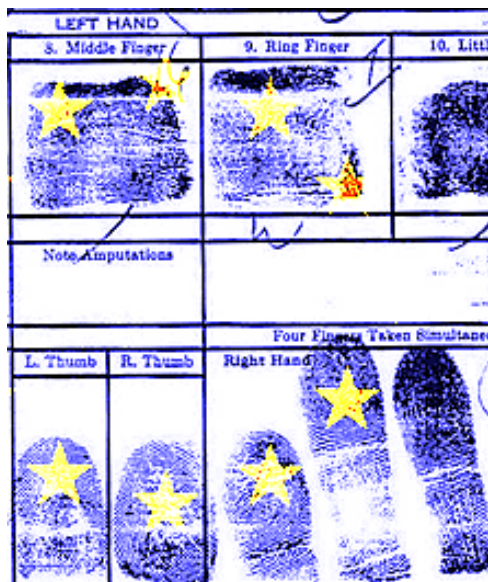


L'EUROPE ADOPTE LE DISPOSITIF SCHENGEN II « L'Euro Patriot Act »



L'Union européenne est en train d'adopter le « Système d'information Schengen II ». Ce programme a bien peu de choses en commun avec celui de 1990. Schengen I visait avant tout à contrôler les flux migratoires. Concocté par le département d'État, Schengen II est présenté en Europe par l'Espagne, qui relaye les préoccupations de l'administration Bush. Elle tente d'en faire un USA Patriot Act européen. Il permettra de contrôler certaines populations dans le cadre de la Guerre globale au terrorisme. Les fichiers de cet « Euro Patriot Act » ont déjà été conçus pour être exploités outre-Atlantique.

page 2

L'Irak : révélateur de l'état de la démocratie états-unienne

TRIBUNES LIBRES INTERNATIONALES

Janine Davidson

s'inquiète de la remise en cause de la présence de réservistes dans l'armée états-unienne, car elle pousse le Congrès à se montrer plus prudents quand il autorise la conduite d'une guerre. Toutefois, d'après Robert Kagan, ce contrôle ne peut plus être exercé puisque démocrates et républicains partagent désormais la même vision du monde.

page 5

REGARDS DU PROCHE-ORIENT

■ Israël continue de faire monter la pression en direction de Beyrouth et Damas.

■ L'Arabie saoudite signe un accord avec des investisseurs étrangers pour l'exploitation de gisements de gaz

■ Le ministre des Affaires étrangères iranien multiplie les contacts pour que la réunion de l'AIEA soit favorable à son pays

■ Le pape critique la construction israélienne du mur de séparation en Cisjordanie

■ Le président libanais se rend en Syrie à l'invitation du président Bashar al-Assad

■ Le président syrien expose sa vision de l'Irak à une délégation irakienne

page 13

CHRONIQUE DE L'EMPIRE PAR THIERRY MEYSSAN

Les États-Unis face à la faible résistance des altermondialistes



Le mouvement antimondialiste s'est fait connaître par sa lutte contre l'AMI, un accord économique que les États-Unis voulaient imposer à leurs « partenaires ». Cet accord leur aurait permis d'exploiter sans entraves les pays qu'ils ont libéré en 1945. Le mouvement a réussi à le mettre échec. Mais les négociations se poursuivent à nouveau au sein de l'Organisation mondiale du commerce. C'est dans cette enceinte que se joue, en ce moment même, l'acceptation ou non de la domination US. À l'heure actuelle, les États-Unis y rencontrent peu de résistance. Car le flou qui entoure le Forum social européen ne permet pas de poser la question essentielle, à savoir la domination impériale états-unienne dans son ensemble, à la fois idéologique et juridique, économique et militaire.

page 19

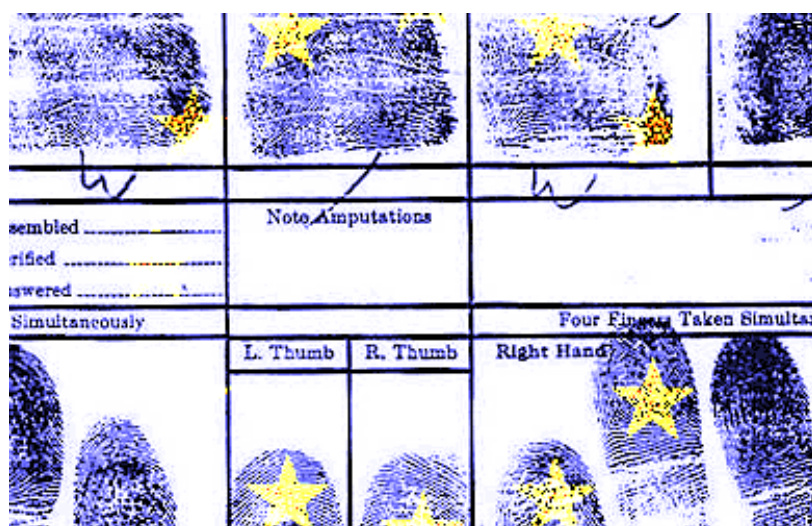
LE FIL DIPLOMATIQUE ■ Réunion de la Commission des questions politiques et de la décolonisation Assemblée générale de l'ONU

page 22

L'Europe adopte le dispositif Schengen II

« L'Euro Patriot Act »

L'Union européenne est en train d'adopter le « Système d'information Schengen II ». Ce programme a bien peu de choses en commun avec celui de 1990. Schengen I visait avant tout à contrôler les flux migratoires. Concocté par le département d'État, Schengen II est présenté en Europe par l'Espagne, qui relaye les préoccupations de l'administration Bush. Elle tente d'en faire un USA Patriot Act européen. Il permettra de contrôler certaines populations dans le cadre de la Guerre globale au terrorisme. Les fichiers de cet « Euro Patriot Act » ont déjà été conçus pour être exploités outre-Atlantique.



Le Parlement européen vient de valider le projet de transformation du « Système d'information Schengen ». Présentée comme une simple modernisation informatique, ce projet marque en réalité une rupture complète avec ce qui a existé précédemment sous le même nom et vise à rendre compatibles les fichiers européens avec les fichiers mis en place aux États-Unis par l'administration Bush dans le contexte de sa « Guerre globale au terrorisme »

La Convention de Schengen, adoptée en 1990, garantit la libre-circulation des personnes entre plusieurs États européens. Cet « acquis » a été incorporé dans les traités européens de sorte qu'il s'applique aujourd'hui à un espace à peu près équivalent à l'Union européenne. En effet, le Royaume-Uni et l'Irlande, qui ont conclu un accord séparé, participent aux dispositions de police, mais pas à celles relatives à l'immigration. En outre, la Norvège et l'Islande ont rejoint

l'espace Schengen sans adhérer à l'Union.

Pour que l'abolition des frontières intérieures ne plonge ces États dans le désordre, un système de protection de la frontière unique de cet espace a été créé, non sans difficultés. Il a fallu mettre en place un mode de transmission d'information entre les polices des États signataires. Les législateurs ont admis que des données nominatives personnelles puissent être transmises d'un État à l'autre, bien que cela porte atteinte aux droits des individus, dans la mesure où cette mesure compensatoire est le faible prix à payer pour bénéficier de la libre-circulation.

Cependant, avec le temps, le Système d'information Schengen (SIS) a évolué. Il est désormais financé par le budget de l'Union européenne, puisque l'acquis Schengen a été incorporé aux Traités. Et puisqu'il est devenu un outil de l'Union, le Conseil européen a souhaité l'utiliser pour développer la coopération policière et judiciaire. De sorte qu'aujourd'hui, le système va être modernisé pour remplir de nouveaux objectifs, sans que l'on se soit préoccupé de faire évoluer ses fondements juridiques. En l'absence d'un contrôle adéquat de ce méga-fichier, il ne peut en résulter que de graves atteintes aux droits de l'homme.

L'histoire du Système Schengen est mystérieuse depuis ses origines. Elle est liée aux différents « clubs » réunissant les services secrets ouest-européens pendant la Guerre froide, sous la houlette des États-Unis. Mais on ignore avec précision dans quelles enceintes il a été conçu et qui l'a négocié. Il en est de même aujourd'hui. Ainsi le rapporteur au Parlement européen, le démocrate-chrétien portugais **Carlos Coelho**, pourtant globalement favorable au projet, écrit que *« cette approche est extrêmement opaque et difficile à comprendre, même pour des experts ; elle est véritablement incompréhensible pour un citoyen moyen. Elle n'est pas très démocratique, dans la mesure où les propositions législatives formelles ne voient le jour qu'après des années de débat dans divers groupes de travail du Conseil et uniquement après qu'un consensus a été trouvé entre les États membres »*.

En 2001, la Belgique et la Suède ont demandé une refonte du système informatique pour l'adapter à son usage par un plus grand nombre d'États et pour le moderniser en fonction des progrès de l'informatique. Mais à la suite des attentats survenus aux États-Unis, le 11 septembre 2001, et officiellement imputés à des terroristes venus d'Afghanistan, le département d'État a souhaité que cette modernisation soit compatible avec les fichiers mis en place dans le cadre de l'USA Patriot Act et exploitables par le programme **Total Information Awareness**.

Relayant ces préoccupations, l'Espagne a proposé de faire du SIS un moyen de lutte contre l'infiltration de terroristes étrangers dans l'espace européen. L'association britannique **Stewatch** a immédiatement relevé l'usage qui pourrait être fait du SIS II pour « tracer » les opposants à la mondialisation et les empêcher de manifester comme ils le firent à Göteborg et Florence. Mais cet abus, aussi grave soit-il, n'est qu'un aspect secondaire de la dérive, ou plutôt de la rupture, en cours.

De fil en aiguille, la proposition actuelle est de fusionner le SIS de première génération avec les bases de données d'Europol et d'Eurojust et d'y ajouter des données biométriques (photographies de visage numérisées et empreintes digitales). En 2006, le SIS de seconde génération ne servira plus au seul contrôle des frontières, mais permettra de poursuivre toutes sortes d'infractions internes à l'espace Schengen et de transmettre des mandats d'arrêts européens. Et, par souci d'efficacité... le FBI pourra y avoir accès.

Quant à l'Autorité de contrôle, apte à corriger les erreurs de ce méga-fichier, à empêcher les usages abusifs et à restreindre les accès, elle ne devrait pas voir le jour avant plusieurs années.

Deux parlementaires européens, les radicaux italiens **Marco Cappato** et **Maurizio Turco**, ont dénoncé un projet qui s'éloigne de la logique communautaire et « *met en péril les droits des citoyens* ». On notera surtout que le SIS II répond à une problématique imposée par l'administration Bush et jamais débattue en Europe : nous devrions faire face à un ennemi extérieur, l'islamisme, qui tenterait de s'infiltrer dans nos sociétés pour les subvertir. Et d'ores et déjà chacun connaît l'étape suivante de ce processus : affirmer que l'ennemi est déjà entré dans nos murs et qu'il y dispose d'une « 5e colonne » dont il convient de se protéger. On proposera alors d'utiliser le SIS II pour contrôler certaines populations européennes, comme les fichiers créés par le FBI en application de l'USA Patriot Act servent à le faire outre-Atlantique. Des fichiers déjà prévus pour être compatibles et exploités en ce sens.

Voltaire est le magazine quotidien d'analyses internationales de l'association « Réseau Voltaire pour la liberté d'expression » qui en détermine la ligne éditoriale.

Voltaire est publié par les Éditions Thomas Paine, SARL de presse 448 286 203 RCS Bobigny. Siège social : 8, rue Auguste-Blanqui, 93200 Saint-Denis, France.

Directeur de la publication : Thierry Meyssan.

ISSN en cours. CMPP en cours.

Voltaire est publié 280 fois par an et distribué par courrier électronique au format PDF.

Prix de vente au numéro :

Allemagne 1,85 €, Belgique 1,12 € ; Canada 3 \$; Espagne 1,09 € ; France 0,56 € ; Hong-Kong 1 \$; Luxembourg 2,23 € ; Nouvelle-Zélande 2,99 \$; Pays-Bas, 1,15 € ; Royaume-Uni 1,5 £ ; Suisse 2,5 FS.

Abonnement trimestriel : particuliers 20 €, institutions et sociétés 50 €.

Abonnement annuel : particuliers 72 €, institutions et société 180 €.

Paielement électronique sécurisé par Écopay :

www.reseauvoltaire.net/abonnement.php.

L'Irak : révélateur de l'état de la démocratie états-unienne

Analyse

Janine Davidson, ancienne pilote dans l'US Air Force s'inquiète dans le *Washington Post* des conséquences de la possible remise en cause de la structure « Total Force » de l'armée états-unienne, mise en place après la guerre du Vietnam. Ce système de fonctionnement rend quasiment impossible la conduite d'une guerre sans faire appel aux réservistes, ce qui induit une inquiétude dans la population et pousse, théoriquement, le Congrès à se montrer plus prudents quand il autorise la conduite d'une guerre. On peut donc craindre que la professionnalisation de l'armée US, qui se priverait de ses volontaires, diminuerait son contrôle démocratique. Or, ce contrôle est d'autant plus nécessaire quand certains, comme Max Boot dans le *New York Times*, demandent un retour aux méthodes de contre-insurrection qui ont fait leurs « preuves » au Vietnam. Le responsable de la page éditoriale du *Wall Street Journal*, tout en rappelant comme à son habitude que l'Irak n'a rien à voir avec le Vietnam, conseille de remettre au goût du jour l'opération Phœnix en s'appuyant sur des milices irakiennes composées d'anciens ba'asistes et de groupes s'étant opposés au régime de Saddam Hussein qui pourraient faire le sale boulot à la place d'une armée dont Boot critique l'esprit « boy scout ». On ne peut s'empêcher de voir dans cette proposition, un soutien à l'offre de service qu'Ahmed Chalabi proposait à la coalition et que nous avons résumé dans nos colonnes.

Toutefois, pour que les parlementaires états-unien exercent un contrôle efficace de l'action des troupes en Irak, ils doivent disposer d'informations fiables, difficiles à obtenir de la part de l'administration Bush. En effet, cette dernière,

comme l'avait fait le gouvernement de Bush père, n'hésite pas à produire de faux témoignages et de fausses preuves au Congrès pour obtenir son soutien. Le *Washington Times* reproduit, sans le critiquer, le témoignage de Karl Zinsmeister, de l'American Enterprise Institute, devant la Commission des armées de la chambre des représentants. Il y reprend son analyse de l'état de l'opinion irakienne en s'appuyant sur un sondage réalisé par Zogby International pour affirmer que les Irakiens, et principalement les chiïtes, sont de plus en plus enthousiastes vis-à-vis de l'occupation états-unienne. Ce discours, repris par Dick Cheney dans les plus grands médias états-uniens, avait été contesté par John Zogby qui avait réalisé le sondage et affirmait que ses résultats étaient travestis par l'American Enterprise Institute. Zinsmeister affirme que la résistance en Irak n'est que le fait d'éléments étrangers détestés par les Irakiens. Un argument qui pourrait servir, d'après le journal libanais *L'Orient le jour*, à justifier une attaque de la Syrie par Israël avec l'aval de Washington.

Ce type d'entorse à la vérité n'a cependant d'importance que s'il existe une opposition prête à les dénoncer et à proposer une alternative à la politique de l'administration Bush, ce dont doute Robert Kagan dans le *Washington Post*. Le vulgarisateur de la pensée néo-conservatrice se réjouit des discours des principaux candidats démocrates qui, à l'exception de Wesley Clark, ne remettent pas en cause la guerre au terrorisme et les principes de politique étrangère affichés depuis le 11 septembre. Robert Kagan y voit une victoire idéologique du Project for a New American Century dont il est un membre éminent et prévient le reste du monde : le système bipartisan états-unien n'offre pas d'alternative à la politique de l'administration Bush.

Amir Taheri revient dans le *New York Times* sur les attentats en Arabie saoudite. Il y voit le signe des tensions entre les mouvements islamistes et le pouvoir saoudien qui les a financé depuis 40 ans pour lutter contre les ennemis de la monarchie. Oubliant de préciser que cette politique a été menée main dans la main avec Washington, il aboutit étrangement à la conclusion que les islamistes attaquent la monarchie saoudienne depuis que les troupes états-unienne ont quitté le pays et dans le but de condamner le rapprochement entre Riyad et Moscou.

Alors qu'en Israël, l'opposition des militaires à la politique de Sharon est de plus en plus importante, Avraham Burg demande à George W. Bush de relancer le processus de paix, car il n'en croit plus capables les autorités israéliennes et palestiniennes. Dans le *Los Angeles Times*, il demande au président états-unien de tourner le dos aux fondamentalistes dans son administration et de se rapprocher des Européens et des Arabes pour parvenir à un accord de paix dans toute la région.

Dans le même quotidien, Peter Hakim défend les politiques soutenues par Washington en Amérique latine. La dérégulation des économies du continent est une bonne chose, mais elle ne crée pas de richesses car elle se heurte dans ces pays aux inégalités économiques issues du racisme. Il faut donc poursuivre la privatisation des pays latino-américains tout en cherchant à mettre fin aux inégalités raciales.

Janine Davidson



Janine Davidson est chercheuse à la Brookings Institution et ancienne capitaine dans l'US Air Force.

« Un contrôle des citoyens sur la guerre »

Source : Washington Post

Référence : « A Citizen Check on War », par Janine Davidson, *Washington Post*, le 16 novembre 2003.

La récente décision du **Pentagone** de mobiliser 43 000 gardes nationaux et réservistes pour potentiellement leur demander d'effectuer leurs devoirs militaires démontre l'importance croissante des volontaires dans l'armée, en raison de nos engagements sur les questions de sécurité nationale. Cette situation déplaît à **Donald Rumsfeld** qui souhaite rééquilibrer les forces pour moins dépendre de la mobilisation des réservistes. Cela est-il vraiment souhaitable ?

L'actuelle structure militaire états-unienne, connu sous le nom de « Total Force » a été constitué après la guerre du Vietnam et ne permet quasiment pas aujourd'hui de mener une guerre sans faire appel à la réserve. Cette politique délibérée a deux objectifs : accroître le soutien de la population aux troupes engagés à l'étranger et surveiller l'usage capricieux de la force militaire. En effet, la structure de « Total Force » a été conçue pour pousser le Congrès à débattre davantage de l'opportunité d'une intervention militaire qui entraînera l'engagement d'une part de la population ayant une activité civile.

Au printemps prochain, 37 % du personnel militaire en Irak seront membres de la garde nationale ou réservistes mais, confronté à un problème de personnel, le **département de la Défense états-unien** veut transformer ce système et diminuer l'intervention des réservistes dans le début des opérations militaires et les opérations de maintien de la paix. Même s'il est vrai que ces dernières missions demandent un entraînement spécial il ne faut pas que se constituent des forces militaires sans réserves sous peine de perdre le contrôle politique des citoyens sur les actions militaires.

Max Boot

Max Boot est membre du Council on Foreign Relations. Journaliste réputé dans les milieux économiques, il dirige la page éditoriale du *Wall Street Journal*. Il a publié *The Savage Wars of Peace : Small Wars and the Rise of American Power*. Il est expert du cabinet de relations publiques Benador

« Les leçons d'un bourbier »

Source : New York Times

Référence : « The Lessons of a Quagmire », par Max Boot, *New York Times*, 16 novembre 2003.

Les revers de ce mois en Irak ont affaibli le discours du président **George W. Bush** sur les « progrès » réalisés en Irak. 80 % du pays est stable et pacifié mais nous semblons perdre dans les 20 % du territoire où la population sunnite serait sous la coupe de Saddam Hussein. Toutefois, bien que souvent répétée, la

Associates.

comparaison avec le Vietnam n'est pas pertinente car nous faisons alors face à un million de combattants ennemis soutenus par le Nord Vietnam, la Chine et la Russie tandis qu'en Irak nous ne faisons face qu'à quelques milliers de ba'asistes et de jihadistes bénéficiant au mieux d'un soutien limité de l'Iran et de la Syrie. Toutefois, malgré tout, nous pouvons retirer les leçons du Vietnam pour combattre l'insurrection actuelle.

Le sénateur **John McCain demande plus de troupes en Irak** mais, comme le président Bush semble l'avoir compris, ce n'est pas en envoyant plus de troupes, comme nous l'avons fait au Vietnam, que nous vaincrons la guérilla car cela peut entraîner plus de dommages collatéraux dans la population. Il faut plutôt mener des politiques ciblées de contre-insurrection en nous inspirant de ce que nous avons fait au Vietnam mais que nous n'avons pas assez développé pour en affecter le dénouement. Il faut associer des troupes irakiennes aux escouades états-uniennes, développer des politiques pour obtenir l'adhésion de la population, recruter d'anciens ba'asistes comme guides et développer une politique similaire à ce que fut l'opération Phœnix au Vietnam, politique qui connut certes quelques excès mais beaucoup de succès.

Il faut donc une plus forte implication des irakiens dans l'effort de contre-insurrection. Les Irakiens qui ont souffert du régime de Saddam Hussein sont déterminés à le combattre et se montreront beaucoup moins « boy scout » que les soldats états-uniens engagés dans cette sale guerre. Quoi qu'il en soit, même si le pouvoir est transféré aux Irakiens, c'est l'armée états-unienne qui devra diriger ces opérations qui prendront du temps.

Karl Zinsmeister

Karl Zinsmeister est l'auteur de *Boots on the Ground : A Month with the 82nd Airborne in the Battle for Iraq* et rédacteur en chef de *The American Enterprise magazine*, la revue de l'American Enterprise Institute.

« Gagner l'adhésion des Irakiens »

Source : Washington Times

Référence : « Winning Iraqi hearts and minds », par Karl Zinsmeister, *Washington Times*, 16 novembre 2003. Cette tribune est une version éditée d'une audition prononcée le 29 octobre devant la Commission des armées de la chambre des représentants états-unienne.

S'il est beaucoup question aujourd'hui des extrémistes irakiens, les Américains savent peu de choses sur ce que pensent les Irakiens ordinaires. Pour avoir étudié durant ces derniers mois l'évolution des idées des majorités silencieuses, j'estime qu'on y trouve des signes d'encouragement, particulièrement dans la majorité chiite. Ancien journaliste embarqué avec les troupes états-uniennes, j'ai mené avec **Zogby International, la première enquête d'opinion en Irak**. Depuis, d'autres enquêtes ont été menées avec des méthodes différentes et elles aboutissent à des conclusions concordantes démontrant que l'image du Conseil de gouvernement irakien et des États-Unis s'améliorent en Irak.

Les résultats démontrent que, progressivement, les États-Unis emportent l'adhésion des Irakiens et que les scénarios catastrophes qu'étaient la résurgence du régime ba'asiste, l'émergence de groupes terroristes du type d'Al Qaïda ou l'instauration d'une théocratie à l'iranienne dans le pays ne se réaliseront pas. Autre éléments intéressant, les chiites, qui forment les deux

tiers de la population et qui dirigeront donc le pays dans un régime démocratique, sont la frange de la population la plus modérée. Il existe certes une marge d'erreur mais les résultats des enquêtes sont validés par les faits puisque cette population est restée calme après l'assassinat de l'ayatollah Bakr Hakim et l'arrestation des hommes de Moktada Sadr.

Les Irakiens sont les principales victimes des attaques de la guérilla, ce qui isole de plus en plus les insurgés qui, dans l'incapacité de vaincre militairement l'armée états-unienne tentent de semer le chaos en s'attaquant aux mosquées, à la croix rouge et aux agences humanitaires. La plupart des insurgés sont étrangers et ne sont pas appréciés par les Irakiens alors que les États-Unis sont de plus en plus populaires. Nous sommes donc en excellente position pour vaincre, même si une guerre de guérilla n'est jamais facile.

Robert Kagan



Robert Kagan (Le 5 de cœur du régime Bush) est membre de la Carnegie Endowment for International Peace et directeur du Project for a New American Century, le think-tank électoral de George W. Bush. Il est analyste sur les questions de stratégie militaire pour le *Weekly Standard* et écrit une tribune mensuelle dans le *Washington Post*. Il est l'auteur de *Of Paradise and Power : America and Europe in the New World Order*.

Robert Kagan est le fils de Donald Kagan (professeur d'histoire à l'université de Yale), le neveu de Frederik W. Kagan (professeur d'histoire à l'Académie militaire de West Point), et l'époux de Victoria Nuland (représentant adjoint des États-Unis à l'OTAN).

« Pas George McGovern »

Source : *Washington Post*

Référence : « No George McGovern », Robert Kagan, *Washington Post*, 17 novembre 2003.

En reprenant des extraits des discours de John Kerry, Dick Gephardt, Joseph Lieberman, John Edwards et Howard Dean, il est facile de faire croire qu'on lit un discours de **Donald Rumsfeld**. La majorité des candidats démocrates les plus probables en 2004 ont en effet soutenu la guerre en Irak et n'ont pas, hormis Wesley Clark, tenté de convaincre du contraire.

Howard Dean est le principal candidat anti-guerre mais il n'offre pas une vision fondamentalement différente de la politique étrangère américaine et l'élection de 2004 ne sera donc pas un référendum sur les principes de politiques étrangères états-unienne dans l'après 11 septembre. Dean est présenté comme le nouveau George McGovern par les Républicains mais il n'a rien à voir avec l'opposant à la guerre du Vietnam qui inscrivait son opposition à la guerre dans celle à l'endiguement anticommuniste. Au contraire, Dean a soutenu la guerre en Afghanistan et même les frappes israéliennes contre la Syrie. Il ne veut pas réduire les forces militaires états-uniennes et reproche à **George W. Bush** de ne pas assez combattre Al Qaïda. Bien sûr, il est possible qu'il dissimule sa véritable opinion, mais dans ce cas, cela en dit long sur le débat sur la politique étrangère aux États-Unis.

L'aile gauche du parti démocrate se trompe vraisemblablement sur Dean et cela implique que les partisans de Bush se trompent en se préparant à attaquer une colombe. Mais surtout, cela montre que le monde doit comprendre que la politique étrangère des États-Unis restera stable.

Amir Taheri

Amir Taheri est journaliste iranien et rédacteur du journal français *Politique Internationale*. Il est expert du cabinet Benador Associates à New York. Il a récemment co-écrit *Irak : Le Dessous des Cartes* avec Patrick Wajzman.

« Mêmes tactiques, nouvelles cibles »

Source : New York Times

Référence : « Same Tactics, New Target », par Amir Taheri, *New York Times*, 15 novembre 2003.

L'attentat de Riyad de la semaine dernière est le signe que, comme l'Iran du Shah, l'Égypte de Sadate et le Pakistan de Bhutto, les Saoudiens sont les victimes du monstre islamiste qu'ils ont créé.

La stratégie islamiste de l'Arabie saoudite a commencé dans les années 60 pour contrer le nationalisme arabe de Nasser, puis le communisme à Oman et au Yémen dans les années 70 (ce qui entraîna la mort du roi Fayçal, assassiné par un islamiste dans sa famille en 1975) puis la révolution iranienne dans les années 80 et enfin contre les aspirations libérales de la classe moyenne saoudienne dans les années 90. Durant les vingt dernières années ; on estime à 100 milliards de dollars les sommes dépensées par le royaume pour soutenir l'islamisme sous toutes ses formes.

Toutefois des tensions entre l'État saoudiens et les islamistes sont apparues en 1990 après la guerre du Golfe, avec l'arrivée des troupes américaines dans le royaume et l'instauration d'une assemblée consultative en 1995 qui fut perçue, malgré son caractère profondément conservateur, comme un signe d'occidentalisation du royaume. Leur rancœur contre la maison royale se développa encore avec la politique d'ouverture en direction des libéraux, des laïcs des nationalistes arabes et des chiites du prince Abdallah, la proposition de plan de paix avec Israël et les purges menées dans le clergé et le corps enseignants pour isoler les islamistes. Ils ont enfin particulièrement mal accueilli l'annonce de l'élection visant à pourvoir la moitié des conseils municipaux dans lesquelles les femmes pourront voter. Les islamistes ont pu alors être motivés d'attaquer par deux éléments : le départ des troupes états-uniennes du royaume et le rapprochement entre Abdallah et **Vladimir Poutine**, honni pour sa guerre en Tchétchénie mais invité par le régent saoudien à assister au sommet de la conférence islamique à Kuala Lumpur.

Trop longtemps, le royaume a ignoré la menace représenté par les cellules terroristes formés par les anciens d'Afghanistan, même si aujourd'hui la monarchie saoudienne s'y attaque. Il est difficile de savoir pour l'instant si Riyad va réellement affronter les islamistes, peu soutenus dans la population, mais si le royaume applique une politique similaire à celle de l'Égypte et l'Algérie, cela pourrai entraîner la chute de plusieurs têtes de l'hydre islamiste.

Avraham Burg



Avraham Burg député du Parti travailliste israélien, est ancien président de la Knesset (1999-2003), et ancien président de l'Agence juive.

« Les États-Unis doivent revenir à la table des négociations »

Source : Los Angeles Times

Référence : « U.S. Must Return to the Table », par Avraham Burg, *Los Angeles Times*, 16 novembre 2003.

Alors que la situation se détériore au Proche-Orient, le président des États-Unis s'éloignent avec sa « feuille de route » qui était censé nous sortir de l'enfer et nous apporter la paix. Il faut qu'il revienne car si les États-Unis s'impliquent, les choses peuvent être différentes.

La guerre entre Israéliens et Palestiniens est une guerre entre deux nations de réfugiés qui rêvent d'un grand pays avant de découvrir que d'autres étaient là également. Aujourd'hui, chaque nation représente une civilisation, d'un côté le monde musulman et de l'autre le monde judéo-chrétien. Pourtant, d'ici, nous voyons seulement qu'ils nous tuent et que nous les humiliions : quand ils nous tuent, nous revivons l'Holocauste et beaucoup d'Israéliens considèrent Arafat comme un nouvel Hitler, et quand nous les tuons en retour nous revivons l'humiliation de la colonisation. Difficile dans ces conditions d'apporter de la compréhension et du dialogue.

C'est pour cela que nous avons besoin de l'Occident. Les États-Unis doivent permettre à la démocratie d'émerger chez les Palestiniens, calmer le vent de l'unilatéralisme et faire taire les tambours de la croisade religieuse. Quand le président Bush reviendra, il doit ne doit pas être accompagné par les fondamentalistes qui poussent le monde vers l'Apocalypse mais par les Européens et les pays arabes. Il faut les impliquer dans une vaste politique régionale qui permettra à Israël de vivre en sécurité et aux Palestiniens d'avoir un État démocratique et démilitarisé.

Peter Hakim



Peter Hakim est président de l'Inter-American Dialogue et membre du Carnegie Endowment for International Peace.

« Pour traiter l'inégalité, il faut regarder le racisme en face »

Source : Los Angeles Times

Référence : « To Address Inequality, Look Racism in the Face », par Peter Hakim, *Los Angeles Times*, 16 novembre 2003.

Comme tous les autres pays d'Amérique latine, la Bolivie a loyalement suivi la politique de modernisation soutenue par Washington en se démocratisant, en libéralisant et en privatisant son économie et en participant à la guerre à la drogue par l'éradication des récoltes de coca. La vie des Boliviens ne s'est malheureusement pas améliorée car la croissance s'est arrêtée et le chômage s'est accru. Les tensions ont abouti dernièrement à une révolte populaire contre le président démocratiquement élu **Gonzalo Sanchez de Lozada**.

Beaucoup de raisons expliquent cette situation mais la principale est l'inégalité qui demeure et qui reflète les divisions ethniques et raciales. Ce sont les Indiens qui ont déposé le président bolivien, tout cela s'était produit en Équateur il y a trois ans. Au Pérou, ils ont été les principales victimes du conflit du gouvernement contre le sentier lumineux et ils ont été victimes de ce que certains qualifient de génocide au Guatemala.

De leur côté, les populations descendantes des Africains ne sont pas aussi organisées et prêtes à défendre leurs droits que les groupes indigènes mais, tout aussi pauvres qu'eux, ils sont de plus en plus revendicatifs dans des pays comme la Colombie, le Nicaragua et le Brésil. Dans ce dernier pays, le président Lula s'est engagé à réduire les inégalités, mais les progrès sont lents.

Les réformes économiques et politiques ne sont pas mauvaises en soi, mais elles ne font pas face aux inégalités et au racisme en Amérique latine. L'ONU a lancé toutes ses forces dans une bataille contre la pauvreté et l'Amérique latine ne devrait pas avoir de mal à atteindre les objectifs définis. Mais si l'accent n'est pas mis sur l'aide aux populations d'origines indigènes ou africaines, les initiatives ne feront que creuser les inégalités.

Le monde vu du Proche-Orient. Tous les jours, le Réseau Voltaire relève les informations publiées dans la presse du Proche-Orient et les résume sous forme de dépêches sourcées. Cette rubrique dresse un panorama de la perception des événements par les différents protagonistes.

REGARDS DU PROCHE-ORIENT

Ha'aretz, L'Orient Le Jour



Quotidien de référence de la gauche intellectuelle israélienne. propriété de la famille Schocken. Tiré à 75 000 exemplaires.



Israël continue de faire monter la pression en direction de Beyrouth et Damas.

Référence : « Éclairage - Le gouvernement israélien a accepté l'échange de prisonniers en excluant la libération de Samir Kantar », *L'Orient Le Jour*, 10 novembre 2003.
 « Analyse - L'état-major israélien met en garde Beyrouth et Damas », par Ziyad Makhoul, *L'Orient Le Jour*, 15 novembre 2003. « Ya'alou : We might attack Syria again », par Amos Harel, *Ha'aretz*, 17 novembre 2003.

Le ministre de la Défense israélien, Shaul Mofaz, a tenu des propos particulièrement menaçants à l'encontre de la Syrie et du Liban. En effet, selon le communiqué publié vendredi 14 novembre 2003 par l'armée israélienne, « la population du Liban pourrait devenir la première victime de la catastrophe que nous promet Nasrallah. » C'est en raison de la proximité des gouvernements syriens et libanais que pourrait donc être frappées les populations libanaises, puisque « le gouvernement syrien portera l'entière responsabilité d'une escalade sur la frontière nord » d'Israël.

Ces menaces sont prises au sérieux par les autorités libanaises puisque, le même jour, l'armée israélienne a rendu publiques les importantes manœuvres auxquelles elle s'est livrée durant toute la semaine près de sa frontière avec le Liban et la ligne de cessez-le-feu avec la Syrie. Des centaines de fantassins, des chars, des hélicoptères et des avions de combat y ont participé.

D'après *L'Orient Le Jour*, « cet exercice d'habitude routinier ne peut - et ne doit -, cette fois, être compris que comme un avertissement à la Syrie, au Liban et, surtout, au Hezbollah, avec lequel Israël vit depuis quelques semaines un je-t'aime-moi-non-plus dangereux, meurtrier ; avec lequel Israël joue un sacré coup de poker dont l'enjeu est la réussite du processus de l'échange de prisonniers. Aux conditions drastiques - la libération de Samir Kantar - qu'impose depuis quelques jours le parti intégriste, conscient du crédit énorme que ce succès éventuel pourrait apporter à un homme, Hassan Nasrallah ».

La libération de Samir Kantar, véritable héros au Liban pour une opération menée à Nahariya en 1979, qui avait causé la mort d'au moins de deux hauts responsables militaires israéliens et de deux civils, est devenue depuis quelques jours le principal point d'achoppement des négociations entre Israël et le Hezbollah. L'organisation armée, dirigée par le cheikh Hassan Nasrallah, exige en effet depuis de longs mois sa libération, qui vient d'être refusée, le 9 novembre 2003, par le gouvernement d'Ariel Sharon. En conséquence, le

cheikh Nasrallah a suspendu tout échange de prisonniers, en attendant qu'Israël cède sur ce point jusqu'ici acquis.

Les interprétations divergent néanmoins sur ce point. D'après le cheikh Nasrallah, le projet d'accord, élaboré il y a plusieurs mois, prévoit, sans les nommer, la libération de tous les prisonniers libanais. Mais une résolution votée en Conseil des ministres à l'initiative de Benyamin Netanyahu, dimanche 9 novembre, aurait eu pour conséquence d'empêcher la libération de tout détenu ayant « *du sang sur les mains* ». *L'Orient Le Jour* n'exclut pas pour autant que le Hezbollah ait eu « *l'intention, téléguidé par Damas et par Téhéran, et avec le suivisme désormais légendaire de Beyrouth, d'allumer le feu et de faire mal de l'autre côté de la ligne bleue.* ». Une hypothèse envisageable, d'autant que le Hezbollah a multiplié les heurts avec Israël le long de la frontière libanaise, ces dernières semaines.

Les menaces de Shaul Mofaz se sont elles multipliées, avec l'évocation, dimanche 9 novembre, de sa proposition d'enlèvement d'Hassan Nasrallah, lorsqu'il était chef d'état-major, afin d'obtenir du leader du Hezbollah des informations sur le pilote israélien Ron Arad. Mofaz avait également évoqué les « *méthodes plus originales* » qui seraient désormais utilisées pour obtenir des informations sur le pilote israélien, capturé en 1986 au Liban-Sud et dont l'État hébreu n'a plus aucune nouvelle.

D'après des « *sources diplomatiques bien informées* », citées par *L'Orient Le Jour*, « *le sérieux de la menace israélienne a été confirmé par des informations recueillies auprès d'instances internationales (dont l'Onu), qui assurent que les États-Unis "ne condamneront pas Israël en cas d'attaque contre le Liban et la Syrie"* ».

Le coordinateur général pour l'opération de paix au Proche-Orient, Terje Røed-Larsen, doit présenter, mardi 18 novembre 2003, à l'ONU, son rapport mensuel sur les derniers développements régionaux, notamment au Liban, dans lequel il devrait présenter de sérieuses informations sur la situation à la frontière avec Israël.

Dimanche 16 novembre, seize chasseurs-bombardiers israéliens ont provoqué des doubles bangs supersoniques en survolant le Liban, ce qui constitue une violation de l'espace aérien libanais. Les batteries antiaériennes du Hezbollah ne sont pas entrées en action.

Le même jour, le chef d'état-major israélien, Moshe Ya'alon a menacé la Syrie de nouvelles attaques israéliennes, pour son soutien aux organisations terroristes palestiniennes et au Hezbollah. Se référant au précédent bombardement survenu en octobre 2003, Moshe Ya'alon a déclaré que « *si la Syrie continue d'ignorer le message qu'Israël lui a envoyé, il sera peut-être nécessaire de lui envoyer des messages supplémentaires* », au cours d'une conférence au Centre Dayan de l'Université de Tel Aviv.

Arab News



Arab News est un quotidien saoudien qui propose, en plus de quelques articles originaux, une traduction en anglais des articles d'*Asharq Al-Awsat*. Celui-ci appartient au Saudi Research Marketing Group du Dr. Abdulmuhsun Alakkas, membre du Conseil consultatif saoudien.

L'Arabie saoudite signe un accord avec des investisseurs étrangers pour l'exploitation de gisements de gaz

Référence : « Naimi Says New Gas Deal Will Generate Thousands of Jobs », par P.K. Abdul Ghafour, *Arab News*, 17 novembre 2003.

L'Arabie saoudite a signé, samedi 15 novembre 2003, un accord d'exploration et d'exploitation de gisements de gaz naturel avec deux géants de l'industrie pétrolière, la Royal Dutch Shell néerlandaise et la société française TotalFinaElf. Il s'agit de la première fois en 60 ans que l'Arabie saoudite ouvre ses gisements aux investissements étrangers. L'accord a été signé par le ministre saoudien, le président directeur-général de Total, Thierry Desmarest, et Sir Phillip Watts, président du comité de direction du groupe Royal Dutch Shell. La concession de 40 ans concerne une zone de 210 000 km².

D'après le ministre du Pétrole et des Ressources minérales, Ali Al-Naimi, cet accord devrait entraîner des investissements dans le pays évalués à 75 milliards de riyals, ainsi que la création de milliers d'emplois. Les investissements relatifs au gaz ne s'élèvent aujourd'hui, d'après lui, qu'à 2 milliards.

Au cours d'une conférence de presse donnée après la signature, le ministre a indiqué que 27 sociétés venant d'Amérique du Nord, d'Europe, de Chine, d'Inde, du Japon et de Russie étaient en train de faire des offres pour de nouveaux projets relatifs aux gisements de gaz situés dans trois régions du pays qui représentent 120 000 km². Le résultat de ces appels d'offres seront connus à la fin janvier, date à laquelle des accords seront signés avec les entreprises ayant remporté les marchés.

Ali Al-Naimi a ajouté que les récents attentats ayant visé un complexe résidentiel à Riyad n'allaient pas affecter les investissements étrangers. « *Le monde observe les mesures prises par le Royaume pour éviter de tels incidents. Je ne constate aucune hésitation ou retard de la part des investisseurs qui souhaitent exploiter les opportunités qui existent dans le Royaume* ».

IRNA



L'IRNA est l'agence de presse officielle iranienne. Elle publie, sous forme de dépêches, une fidèle

Le ministre des Affaires étrangères iranien multiplie les contacts pour que la réunion de l'AIEA soit favorable à son pays

Référence : « FM : Americans angry at losing the game », IRNA, 15 novembre 2003.

Le ministre des Affaires étrangères iranien, Kamal Kharazzi, qui revenait d'une tournée en Chine et au Japon, a déclaré, samedi 15 novembre, que les États-Unis sont frustrés de voir démenties leurs allégations concernant un

retranscription des débats qui traversent le pouvoir iranien, ainsi qu'un compte rendu détaillé des négociations diplomatiques de la république islamique.

programme nucléaire militaire iranien. Selon lui, le rapport du président de l'Agence internationale à l'énergie atomique (AIEA) discolpe en effet l'Iran de ces accusations.

Kharazzi a en conséquence indiqué souhaiter que, étant donné les efforts fournis, le Conseil des Gouverneurs de l'AIEA prenne la bonne décision à l'égard de Téhéran. Il a également déclaré que les attentes iraniennes sur ce sujet avaient été la question principale abordée avec les officiels chinois et japonais : « *Au cours de visites antérieures en Chine et au Japon, [ces pays] avaient conseillé à l'Iran d'accepter le protocole additionnel du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). Étant donné la récente approche iranienne de cette question, il est grand temps pour ces deux pays de coopérer et d'assister Téhéran dans la résolution des problèmes auxquels l'Iran est actuellement confronté sur ce dossier* ».

Il a ajouté qu'il avait informé les officiels chinois et japonais que l'Iran avait fourni à l'Agence des informations au-delà de leurs espérances, et qu'en conséquence les États-Unis ne devraient pas être autorisés à mettre en doute la transparence de Téhéran. Selon lui, « *les autorités chinoises et japonais ont salué la transparence de l'Iran et promis qu'elles joueraient un rôle plus efficace dans le cadre de l'AIEA afin de restaurer la confiance de la communauté internationale en l'Iran* ».

Il a également réaffirmé que l'Iran est en train d'établir des contacts avec divers pays européens afin de débattre de cette question, tout en espérant assister à une réunion positive le 20 novembre et à une décision favorable à l'Iran. D'après lui, « *lors de leur visite à Téhéran, les trois pays membres de l'Union européenne ont pris des engagements vis-à-vis de l'Iran, dont l'un des articles consiste à résoudre dans le cadre de l'AIEA les questions liées au programme nucléaire iranien* ».

Interrogé sur la simultanéité de sa visite avec celle du secrétaire à la Défense états-unien, Donald Rumsfeld, Kamal Kharazzi a déclaré qu'il ne s'agissait que d'une coïncidence.

Syria Times



Le pape critique la construction israélienne du mur de séparation en Cisjordanie

Référence : « Pope John Paul II criticises Israel's West Bank barrier », *Syria Times*, 17 novembre 2003.

Le pape Jean-Paul II a critiqué la construction par Israël d'un mur de séparation en Cisjordanie, dimanche 16 novembre 2003, indiquant que le Proche-Orient « *n'a pas besoin de murs mais de ponts* ».

C'est la première fois que le souverain pontife critique la construction par Israël du mur de séparation, et ces commentaires surviennent à la veille de l'arrivée du Premier ministre israélien Ariel Sharon, en Italie.

« *La construction du mur entre Israéliens et Palestiniens est considéré par*

beaucoup comme un nouvel obstacle sur la route qui mène à une cohabitation pacifique (...) En fait, la Terre sainte n'a pas besoin de murs mais de ponts », a déclaré le pape.

Dirigeant les prières depuis le balcon de sa résidence, le pape a également déploré la perte de vitesse du processus de paix au Proche-Orient et appelé à la réconciliation : *« sans réconciliation, il ne peut y avoir de paix », a-t-il indiqué.*

L'Orient Le Jour



Le président libanais se rend en Syrie à l'invitation du président Bashar al-Assad

Référence : « Perspectives - La tension régionale au centre de la visite de Lahoud demain à Damas », par Michel Touma, *L'Orient Le Jour*, 17 novembre 2003.

Dans le cadre de tensions locales et régionales accrues, le président libanais Emile Lahoud effectuera, mardi 18 novembre 2003, une visite en Syrie, *« en réponse à une invitation officielle du président syrien Bachar el-Assad »*, selon un communiqué laconique de la Présidence.

Deux sujets devraient être principalement évoqués. Le premier, sans doute secondaire, concerne la vie politique libanaise et les tensions accrues au sein de l'exécutif, entre le président Lahoud et son Premier ministre, Rafic Hariri. Les deux hommes ne se voient en effet plus qu'au Conseil des ministres et toute tentative de les réunir en dehors a pour l'instant échoué. De manière officieuse, des proches du Président accusent Hariri de geler toutes les réformes économiques afin de compromettre la réélection de Lahoud, qui doit avoir lieu à l'automne prochain, tandis que les proches d'Hariri accusent le chef de l'État et ses alliés de torpiller les efforts de Hariri visant à honorer les engagements pris à Paris II.

Le second sujet concerne la conjoncture régionale, jugée *« explosive »* par *L'Orient Le Jour*. D'après le quotidien libanais, *« les menaces israéliennes contre le Liban (et la Syrie) sont prises très au sérieux par Beyrouth, d'autant qu'elles coïncident avec la visite du ministre israélien de la Défense, Shaoul Mofaz, aux États-Unis. Le contexte international se prête d'ailleurs à une possible escalade sur le front libano-syrien. Avec le vote massif du Syria Accountability Act par le Sénat et la Chambre des représentants US, Damas est, plus que jamais, dans le collimateur de Washington. Sans compter le Hezbollah qui ne cesse d'être pointé du doigt aussi bien par les dirigeants israéliens que par l'Administration Bush. »*

Syria Times



Le président syrien expose sa vision de l'Irak à une délégation irakienne

Référence : « President receives Iraqi delegation, stresses Syrias care for Iraqs stability, sovereignty », *Syria Times*, 17 novembre 2003.

Le président syrien Bashar al-Assad a reçu, dimanche 16 novembre 2003, une délégation représentant les tribus irakiennes, sous la direction d'Hashem al-Srout.

Au cours de la rencontre, le Président a expliqué aux membres de la délégation la position de la Syrie sur différents dossiers, et notamment ceux liés à la situation en Irak, confirmant par ailleurs que la Syrie est disposée à tout mettre en œuvre afin de soulager les souffrances du peuple irakien et de les aider à renforcer leur unité nationale en établissant un gouvernement national représentant l'ensemble de la population.

Les membres de la délégation ont alors donné leur propre vision de l'Irak au quotidien, non sans s'être au préalable réjouis fièrement du soutien de Damas au peuple irakien. Des propos salués par le président syrien, qui y a vu « *l'expression honnête des sentiments de fraternité qui lient les peuples des deux pays frères* ».

Le responsable de la délégation irakien, le cheikh Hashem al-Srout a ainsi pu décrire les échanges comme « *fructueux et couronnés de succès* ». Il a également confirmé l'intérêt porté par le président Bashar al-Assad à l'unité du peuple irakien et à l'intégrité territoriale de l'Irak, dans l'intérêt du monde arabe tout entier. Hashem al-Srout a ensuite vanté la sagesse du leader syrien, et sa volonté de défense de la souveraineté arabe.

Selon lui, l'occupation n'est qu'une phase temporaire, les Irakiens faisant de leur mieux pour qu'elle cesse et que l'Irak redevienne libre et indépendant d'investir ses ressources.

Chaque semaine, dans sa Chronique de l'Empire, Thierry Meyssan analyse la dérive du régime de George W. Bush et le bouleversement des relations internationales. Tandis que la violence des événements réduit les citoyens au rôle de simples consommateurs du spectacle médiatique, il fait apparaître la cohérence militaire, économique et idéologique de l'Empire global. Loin de l'infotainment et des commentaires consensuels, de la pseudo-objectivité neutraliste et de la fatalité, cette chronique livre un point de vue argumenté et engagé.

CHRONIQUE DE L'EMPIRE

Chronique de l'Empire par Thierry Meyssan

Les États-Unis face à la faible résistance des altermondialistes

Le mouvement antimondialiste s'est fait connaître par sa lutte contre l'AMI, un accord économique que les États-Unis voulaient imposer à leurs « partenaires ». Cet accord leur aurait permis d'exploiter sans entraves les pays qu'ils ont libéré en 1945. Le mouvement a réussi à le mettre échec. Mais les négociations se poursuivent à nouveau au sein de l'Organisation mondiale du commerce. C'est dans cette enceinte que se joue, en ce moment même, l'acceptation ou non de la domination US. À l'heure actuelle, les États-Unis y rencontrent peu de résistance. Car le flou qui entoure le Forum social européen ne permet pas de poser la question essentielle, à savoir la domination impériale états-unienne dans son ensemble, à la fois idéologique et juridique, économique et militaire.

Le Forum social européen (FSE), qui vient de se réunir en région parisienne, illustre le développement d'un courant de pensée d'abord désigné comme anti-mondialiste, puis comme alter-mondialiste. Ce dernier se présente comme une contestation de l'évolution économique mondiale, sans référence marxiste, plutôt comme une version contemporaine de ce que furent les mouvements tiers-mondistes à la fin de l'époque coloniale.

Le premier fait d'armes du mouvement : l'échec de l'AMI

Son premier fait d'armes aura été la mise en cause des négociations secrètes qui se sont déroulées au sein de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Cette institution, basée à Paris au château de la Muette, regroupe les États ayant bénéficié du Plan Marshall et ayant accepté en contrepartie la tutelle économique et financière des États-Unis. L'OCDE

examinait un projet de traité, l'Accord multilatéral d'investissement (AMI). Il s'agissait de garantir aux investisseurs internationaux la certitude qu'ils ne pouvaient être spoliés par les États. Ce qui revient à dire qu'il s'agissait d'obtenir des États qu'ils renoncent au droit de nationaliser des entreprises ou des secteurs économiques. Bien entendu, quand on parle ici d'investisseurs internationaux, on parle principalement des multinationales états-uniennes, et quand on parle d'États, on parle de tous les pays sauf des États-Unis. L'AMI se présentait donc comme l'acte de décès de l'utopie communiste et le triomphe du camp capitaliste. Ou plutôt comme le triomphe des États-Unis qui auraient pu enfin exploiter sans entraves les pays qu'ils avaient libérés en 1945. L'AMI ne visait à rien d'autre qu'à consacrer le droit des compagnies états-uniennes à spéculer n'importe où dans le monde sans qu'aucun gouvernement ne puisse s'opposer à leur prédation. Poussée jusqu'au bout, cette logique impliquait aussi le renoncement par les États à considérer certains secteurs économiques comme non-concurrentiels et certains services comme des services publics.

En définitive, le mouvement antimondialisation a fait échec à ce projet de l'OCDE. Les négociations se sont alors poursuivies au sein de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce, notamment au travers de l'Accord général sur les services (AGCS).

L'OMC pour détruire l'ONU et les droits des peuples

L'OMC est une organisation intergouvernementale qui s'est constituée en dehors de l'ONU, car les Nations unies, divisées par le conflit Est-Ouest de la Guerre froide, étaient dans l'impossibilité de déterminer une politique économique mondiale. S'étant développée hors de l'ONU, l'OMC s'est dotée de ses propres règles juridiques, qui sont parfois en contradiction avec celles des Nations unies. Progressivement, deux droits internationaux parallèles et contradictoires ont appris à coexister. Les Accords de Marrakech, qui fondent l'OMC sont incompatibles avec les Pactes de l'ONU relatifs aux droits sociaux et aux droits politiques.

Tant que le monde était divisé en deux blocs Est-Ouest, on n'a pas mesuré l'ampleur de ces contradictions et de leurs conséquences. Maintenant que l'Union soviétique a disparu et que le monde, sous l'effet du progrès des communications, se globalise, on doit affronter ce problème. Curieusement, il n'est jamais posé clairement.

L'OMC est marquée par les théories economico-religieuses anglo-saxonnes du XVIIIe siècle, comme celle d'Adam Smith pour qui ce n'est pas l'État, mais la Providence divine, qui doit réguler le marché. Les lois doivent donc consacrer la concurrence et le libre-échange, laissant à une main invisible le soin de tout organiser. L'OMC est aussi marquée par les théories plus récentes de Friedrich von Hayek, Prix Nobel d'économie en 1974, et de Milton Friedman, Prix Nobel d'économie en 1976. Par des raisonnements forts différents, l'un et l'autre ont contribué à décrédibiliser l'intervention de l'État en matière économique. Et si l'État n'a pas son mot à dire en économie, c'est que les citoyens n'ont pas à se prononcer sur ces sujets. D'ailleurs pourquoi consulter des masses ignorantes, dont la misère prouve en elle-même l'incompétence économique ? Mieux vaut

laisser les multinationales qui savent faire de l'argent définir les règles.

Dans la pratique, l'OMC, en créant ses propres règles juridiques et son propre tribunal arbitral, se prétend source de droit à égalité et en concurrence avec l'ONU. Pourtant l'OMC est à l'économie ce que l'OTAN est à la paix : une alliance de circonstance de vassaux autour d'un suzerain. La réalité, est que l'OMC viole le droit international et est instrumentalisée par l'administration Bush pour détruire l'ONU.

Poser la question de la domination impériale états-unienne

Dès lors, pour promouvoir une solution aux déséquilibres économiques mondiaux, le mouvement altermondialiste devrait aujourd'hui poser la question de la domination impériale états-unienne dans son ensemble, à la fois idéologique et juridique, économique et militaire. Il devrait développer une analyse de la privatisation des institutions politiques états-uniennes dans le cadre desquelles le cabinet Bush peut être presque exclusivement formé de dirigeants d'entreprises multinationales du pétrole, de l'armement et de la pharmacie.

Malheureusement, le mouvement altermondialiste est victime de son succès. Il a attiré à lui de très nombreux syndicats, partis politiques et groupes de pression aux objectifs disparates, allant des plus progressistes aux plus réactionnaires. Sa composition et sa définition ont évolué. Chacun a tenté de le récupérer pour des causes plus étroites. Le Forum social européen a été grassement subventionné aussi bien par le gouvernement néo-thatchérien de Jean-Pierre Raffarin que par les mairies socialiste de Paris et communiste de Saint-Denis. Il s'est transformé en une sorte de liturgie où l'on a redit de manière incantatoire ce que l'on avait déjà dit au précédent Forum, à Florence. Il a buté sur la volonté des organisateurs de maintenir le flou sur leurs intentions pour « ratisser large ». Cependant, si ses débats ont perdu leur saveur, le Forum s'est imposé comme lieu de contact entre militants d'organisations et de pays différents et participe ainsi à l'émergence d'un sentiment d'appartenance collective.

Thierry Meyssan

Journaliste et écrivain, président du Réseau Voltaire.

Onu



Réunion de la Commission des questions politiques et de la décolonisation

Référence : ONU : CPSD/284

Office de secours et de travaux des Nations unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)

Décisions sur les projets de résolution

Aux termes du projet de résolution **L.10** relatif à **l'aide aux réfugiés de Palestine**, adopté tel qu'oralement amendé par 159 voix pour, une voix contre (Israël) et 8 abstentions (Etats-Unis, Micronésie, Iles Marshall, Honduras, Tuvalu, Palau, Cameroun et Papouasie-Nouvelle-Guinée), l'Assemblée générale, notant que ni le rapatriement, ni l'indemnisation des réfugiés, prévus au paragraphe 11 de la résolution 194 (III), n'ont encore eu lieu, affirmerait la nécessité de poursuivre l'œuvre de l'Office ainsi que l'importance de ses opérations et de ses services pour le bien-être des réfugiés de Palestine et la stabilité de la région en attendant le règlement de la question des réfugiés de Palestine. Elle demanderait en outre à tous les donateurs de continuer à faire preuve de la plus grande générosité possible pour répondre aux besoins prévus de l'Office, notamment ceux mentionnés dans les récents appels de contributions d'urgence.

Aux termes du projet de résolution **L.12** relatif aux **personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures**, adopté par 156 voix pour, 5 voix contre (Israël, Micronésie, Etats-Unis, Palau, Iles Marshall) et 6 abstentions (Rwanda, Honduras, Nauru, Iles Salomon, Tuvalu, Papouasie-Nouvelle-Guinée), l'Assemblée générale réaffirmerait le droit de toutes les personnes déplacées du fait de ces hostilités de regagner leurs foyers ou anciens lieux de résidence dans les territoires occupés par Israël depuis 1967 et soulignerait la nécessité d'un retour accéléré de ces personnes. En outre, elle approuverait les efforts que fait entre-temps le Commissaire général de l'Office pour continuer à fournir à ces personnes toute l'aide humanitaire possible, en tant que mesure d'urgence et provisoire et adresserait un appel pressant à tous les gouvernements ainsi qu'aux organisations et aux particuliers, pour qu'ils versent de généreuses contributions à l'Office et aux autres organisations

intergouvernementales et non gouvernementales intéressées.

Aux termes du projet de résolution **L.14/Rev.1** relatif aux **activités de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**, adopté tel qu'oralement amendé par 150 voix pour, 5 voix contre (Israël, Etats-Unis, Iles Marshall, Micronésie et Palau) et 11 abstentions, l'Assemblée générale se féliciterait que le Commissaire général continue à s'efforcer d'accroître la transparence et l'efficacité de l'Office et constaterait que les gouvernements des pays d'accueil accordent leur appui à l'Office dans l'accomplissement de sa tâche. Elle inviterait Israël, puissance occupante, à respecter scrupuleusement les dispositions de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre ainsi que la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies en ce qui concerne la sécurité du personnel de l'Office, la protection de ses institutions et la sécurité des ses installations dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Elle demanderait instamment au Gouvernement israélien de dédommager l'Office des dégâts causés à ses biens et à ses installations par des actes imputables à la partie israélienne et inviterait Israël à cesser en particulier d'entraver la circulation du personnel, des véhicules et des fournitures de l'Office, ainsi que de percevoir des droits et redevances supplémentaires, ce qui a un effet préjudiciable sur ses opérations. L'Assemblée prierait en outre le Commissaire général de délivrer des cartes d'identité aux réfugiés de Palestine et à leurs descendants dans le territoire palestinien occupé. Elle affirmerait que le fonctionnement de l'Office demeure essentiel dans tous ses domaines d'intervention. L'Assemblée demanderait instamment à tous les Etats, à toutes les institutions spécialisées et à toutes les organisations non gouvernementales de continuer à verser leurs contributions à l'Office et de les augmenter, afin d'atténuer les difficultés financières qu'il ne cesse de connaître, et qui sont aggravées par l'actuelle situation humanitaire sur le terrain, et de soutenir l'œuvre très utile de l'Office au titre de l'aide aux réfugiés de Palestine. L'Assemblée réitérerait les appels qu'elle a précédemment lancés à tous les Etats, à toutes les institutions spécialisées et à toutes les organisations non gouvernementales pour leur demander de continuer d'augmenter, outre leurs contributions au budget ordinaire de l'Office, les montants des dons et des bourses de l'enseignement supérieur alloués aux réfugiés palestiniens.

Aux termes du projet de résolution **L.15** portant sur les **biens appartenant à des réfugiés de Palestine et produits de ces biens**, adopté par 153 voix pour, 5 voix contre (Israël, Etats-Unis, Micronésie, Iles Marshall et Palau) et 9 abstentions (Rwanda, Honduras, Nauru, Fiji, Cameroun, Vanuatu, Tuvalu, Iles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée), l'Assemblée générale réaffirmerait que les réfugiés de Palestine ont droit à la jouissance de leurs biens et du produit de ces biens, conformément aux principes d'équité et de justice. Elle prierait le Secrétaire général de prendre, en consultation avec la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, toutes les mesures nécessaires afin de protéger les biens, les avoirs et les droits de propriété arabes en Israël. Elle demanderait une fois de plus à Israël de fournir au Secrétaire général toutes les facilités et formes d'assistance pour l'application de la présente résolution. Elle demanderait en outre à toutes les parties concernées de communiquer au Secrétaire général tous les renseignements pertinents dont

elles disposent au sujet de ces biens et avoirs arabes. Elle engagerait les parties palestinienne et israélienne à examiner l'importante question des biens des réfugiés de Palestine et du produit de ces biens, dans le cadre des négociations du processus de paix au Moyen-Orient liées au statut final.

Aux termes du projet de résolution **L.9/Rev.1** portant sur **l'aide aux réfugiés palestiniens et l'appui à l'UNRWA**, adopté tel qu'oralement amendé par 109 voix pour, aucune voix contre et 54 abstentions, l'Assemblée générale demanderait à tous les Etats de faire preuve de la plus grande générosité possible pour répondre aux besoins prévus de l'Office, notamment en répondant aux récents appels de contributions d'urgence. Elle adresserait un appel pressant à tous les gouvernements, ainsi qu'aux organisations et aux particuliers, pour qu'ils versent de généreuses contributions à l'Office et aux autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales intéressées. Elle réitérerait ses appels antérieurs à tous les Etats et institutions spécialisées et organisations non gouvernementales pour qu'ils maintiennent et augmentent leurs allocations spéciales pour subventions et bourses d'études accordées aux réfugiés de Palestine, en sus de leur contribution aux budget ordinaire de l'Office et leur lancerait un appel pour qu'ils fournissent une assistance aux étudiants palestiniens réfugiés afin de leur permettre de faire des études supérieures et contribuent à la création de centres de formation professionnelle, elle prierait par ailleurs l'Office de centraliser ces allocations spéciales pour subventions et bourses d'études et d'en assurer la garde. Elle exhorterait enfin toutes les parties concernées à prendre des mesures efficaces pour assurer la sûreté du personnel de l'Office, la protection de ses institutions et la sécurité de ses installations et, au vu du succès des programmes de microfinancement et d'appui aux entreprises de l'Office, demanderait à l'Office de continuer à contribuer au développement de la stabilité économique et sociale des réfugiés de Palestine.

Explications de position

S'exprimant au nom du Groupe des Etats arabes, et en tant que pays d'accueil de premier rang pour les réfugiés palestiniens, le représentant de la Jordanie a indiqué que les pays arabes s'abstenaient de voter sur le projet de résolution L.9/Rev.1 tel qu'amendé oralement parce qu'il ne faisait pas spécifiquement mention de la résolution 194 (III), qui offre une base pour une solution au problème des réfugiés palestiniens. Il a indiqué qu'il reconnaissait les efforts réalisés pour produire le projet L.9, efforts qui, a-t-il souligné, vont dans le bon sens, mais qu'une telle résolution aurait du être rédigée en tenant compte des observations des parties concernées.

Le représentant de la Thaïlande a indiqué que sa délégation votera en faveur de ce projet de résolution et qu'elle contribuera à hauteur de 300 000 dollars au budget de l'UNRWA.

Explications de vote

Le représentant d'Israël a expliqué que son pays appuie la mission humanitaire de l'UNRWA et, par conséquent, estime que toute résolution relative à l'Office doit se limiter à porter sur les activités de l'Office. Il a regretté que cette

question ait été politisée ajoutant que le projet de résolution L.9, qu'Israël a appuyé, tenait compte de cette préoccupation de sa délégation. Il a également regretté qu'au cours de négociations sur ce projet, la bonne volonté et la recherche d'un compromis aient été interprétées comme une faiblesse par certaines délégations pour essayer de faire passer des positions inacceptables. S'agissant des références aux Conventions de Genève, la position d'Israël est connue, a-t-il ajouté. L'UNRWA a une mission humanitaire qui n'a rien à voir avec la politique ; par conséquent, il rend hommage aux coauteurs de ce texte dans leurs efforts visant à ce que le libellé de ce projet de résolution soit totalement dépolitisé.

Le représentant du Pérou a indiqué que sa délégation avait voté en faveur des projets L.10 et L.9 ainsi que L.14 et L.15, mais qu'elle exprimait des réserves quant à la mention dans ces textes de la résolution 194 de l'Assemblée générale de 1948. Selon lui, celle-ci ne reflète pas l'évolution de la situation sur le terrain depuis cette date et préjuge du résultat des négociations pour un règlement du problème palestinien.

Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les Droits de l'homme du peuple palestinien et des autres arabes des territoires occupés

Décisions sur les projets de résolution

Aux termes du projet de résolution **L.17** relatif aux **travaux du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés**, adopté par 85 voix pour, 7 voix contre (Australie, Etats-Unis, Israël, Micronésie, Palau, Nauru et Iles Marshall) et 73 abstentions, l'Assemblée générale exigerait de nouveau qu'Israël, puissance occupante, collabore avec le Comité spécial dans l'exécution de son mandat. Elle déplorerait la politique et les pratiques d'Israël qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés et se déclarerait gravement préoccupée par la situation créée dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Elle condamnerait particulièrement l'usage excessif et systématique de la force contre la population civile. Elle prierait le Comité spécial de continuer à enquêter sur la politique et les pratiques israéliennes dans le territoire palestinien occupé et prierait le Secrétaire général de mettre à la disposition du Comité spécial tous les moyens nécessaires pour qu'il puisse enquêter sur la politique et les pratiques israéliennes visées dans la résolution et d'assurer la plus large diffusion possible aux rapports du Comité spécial.

Explications de vote

La représentante du Canada a expliqué que quand bien même sa délégation s'est abstenue sur ce texte, elle déplore la violence. Toutefois, ce projet comporte des termes qui ne sont pas propices à la paix, selon elle.

Le représentant de l'Italie, s'est exprimé au nom de l'Union européenne et des

pays associés, pour indiquer que l'UE s'est abstenue parce qu'elle éprouve les mêmes difficultés que l'année passée concernant le texte du projet de résolution L.17. L'UE demande aux parties de mettre en oeuvre au plus vite la Feuille de route, et se tient à leur disposition pour trouver une solution au conflit, a-t-il ajouté

Aux termes du projet de résolution **L.18** relatif à **l'applicabilité de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949**, adopté tel qu'oralement amendé par 155 voix pour, 6 voix contre (Israël, Etats-Unis, Iles Marshall, Micronésie, Nauru et Palau) et 7 abstentions (Vanuatu, Iles Salomon, Rwanda, Honduras, Cameroun, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Tuvalu), l'Assemblée générale réaffirmerait que la Convention est applicable au territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et aux autres territoires arabes occupés depuis 1967. Elle enjoindrait Israël de reconnaître l'applicabilité de jure de la Convention à ces territoires et d'en respecter scrupuleusement les dispositions. Elle exhorterait toutes les Hautes Parties contractantes à la Convention à continuer de tout mettre en oeuvre pour faire respecter les dispositions de la Convention par Israël, puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé. Par ailleurs, elle soulignerait de nouveau la nécessité d'une mise en oeuvre rapide des recommandations pertinentes qu'elle a adoptées à sa dixième session extraordinaire, le but étant de faire respecter les dispositions de la Convention par Israël.

Explication de vote

Le représentant de l'Australie a expliqué que sa délégation a voté en faveur du projet de résolution L.18, mais tient à faire part de sa préoccupation relative à la référence dans le préambule à la Conférence des Hautes Parties contractantes à la Quatrième Convention de Genève, à laquelle l'Australie n'a pas participé.

Aux termes du projet de résolution **L.19/Rev.1** portant sur **les colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé**, adopté par 149 voix pour, 7 voix contre (Israël, Etats-Unis, Iles Marshall, Micronésie, Nauru, Palau et Iles Salomon) et 12 abstentions, l'Assemblée générale réaffirmerait que ces colonies de peuplement sont illégales et constituent un obstacle à la paix et au développement économique et social. Elle demanderait à Israël de reconnaître l'applicabilité de jure de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre de 1949, et d'en respecter scrupuleusement les dispositions. Elle exigerait une fois de plus l'arrêt complet de toutes les activités de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé et exigerait qu'Israël arrête la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et ses alentours, qui s'écarte de la ligne d'armistice de 1949 et est en contravention avec les dispositions pertinentes du droit international, et revienne sur ce sujet. Elle réitérerait l'appel qu'elle a lancé pour que soient évités tous actes de violence de la part de colons israéliens, en particulier au vu des événements récents.

Explications de vote

La représentante de l'Uruguay a expliqué que sa délégation avait voté en faveur du projet de résolution L.19 sur les colonies de peuplement, parce que, selon elle, ces colonies dans le territoire palestinien constituent un obstacle à la paix. Elle a néanmoins regretté que cette année, des paragraphes aient été introduits qui ne concernent pas les colonies de peuplement. La question du mur a en effet été évoquée en Plénière par l'Assemblée générale et la mention de cette question dans le projet de résolution L.19 en cause la force de ce texte. De telles pratiques affaiblissent le message de l'Assemblée générale, a-t-elle conclu.

Si la délégation australienne s'est abstenue sur le projet L.19, c'est parce qu'elle estime qu'il n'est pas équilibré, a déclaré son représentant.

Aux termes du projet de résolution **L.20/Rev.1** relatif aux **pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est**, adopté par 141 voix pour, 7 voix contre (Israël, Etats-Unis, Iles Marshall, Micronésie, Nauru Iles Salomon et Palau) et 19 abstentions, l'Assemblée générale, profondément préoccupée par les événements tragiques survenus depuis le 28 septembre 2000, qui ont fait des milliers de morts et de blessés, essentiellement parmi les civils palestiniens, et profondément préoccupée aussi par le recours aux attentats-suicide à l'explosif qui ont été perpétrés contre des civils israéliens et convaincue de la nécessité d'une présence internationale qui permette de suivre la situation, de contribuer à mettre un terme à la violence ainsi que de fournir une protection aux civils palestiniens et d'aider les parties à appliquer les accords conclus, exigeait qu'Israël, puissance occupante, applique intégralement toutes les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 et mette immédiatement fin à toutes les mesures et décisions prises en violation des dispositions de la Convention, y compris le recours aux exécutions extrajudiciaires. Elle condamnerait tous les actes de violence et toutes provocations, incitations et destructions, en particulier le recours excessif à la force par les forces israéliennes contre les civils palestiniens et les événements qui se sont produits en avril 2002 dans le camp de réfugiés de Djénine. Elle exigerait qu'Israël, puissance occupante, renonce à toutes les pratiques et à tous les actes qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien et soulignerait la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de l'ensemble du territoire palestinien occupé et de garantir la liberté de circulation des personnes et des biens à l'intérieur du territoire palestinien occupé.

Explications de vote

La représentante du Canada a expliqué que sa délégation avait toujours appuyé ce texte parce qu'elle s'oppose aux violences, qu'elles soient commises à l'encontre des Palestiniens ou des Israéliens. Elle a ajouté que les perspectives de paix n'avanceront cependant pas si les références ne sont faites qu'à une seule partie. Par ailleurs, pour ce qui est de la référence à la présence d'une force internationale, elle a estimé qu'il fallait que cette présence ait l'aval de toutes les parties concernées.

Le représentant du Royaume-Uni a expliqué l'abstention de sa délégation sur le projet de résolution L.20/Rev.1 par le fait que selon ce pays, les deux parties au conflit avaient des obligations. Ignorer les souffrances d'une des parties n'est

pas le meilleur moyen de restaurer la confiance, a-t-il expliqué. Le Royaume Uni regrette que le texte du projet de résolution L.20/Rev.1 ne condamne pas les destructions provoquées par les attentats-suicides et que de ce fait, elle ne tient pas compte de la situation sur le terrain.

Le représentant de l'Australie a expliqué que sa délégation s'est abstenue sur ce projet de résolution parce qu'elle estime qu'il n'est pas équilibré.

Aux termes du projet de résolution **L.21** relatif au **Golan syrien occupé**, adopté par 155 voix pour, 3 voix contre (Israël, Nauru et Iles Salomon) et 11 abstentions, l'Assemblée générale demanderait à Israël, puissance occupante, de se conformer aux résolutions concernant le Golan syrien occupé, en particulier la résolution 497 du Conseil de sécurité et de renoncer à modifier le caractère physique, la composition démographique, la structure institutionnelle et le statut juridique du Golan occupé, en particulier de renoncer à y établir des colonies de peuplement. Elle considérerait que toutes les mesures et décisions législatives qui ont été prises ou seront prises par Israël pour modifier le caractère et le statut juridique du Golan occupé sont nulles et non avenues et constituent une violation flagrante du droit international. Elle demanderait en outre à Israël de renoncer à imposer par la force aux citoyens syriens du Golan syrien occupé la nationalité israélienne et des cartes d'identité israéliennes et de renoncer à ses mesures répressives contre la population. Elle déplorerait les violations par Israël de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et demanderait une fois de plus aux Etats Membres de ne reconnaître aucune des mesures ou décisions législatives et administratives israéliennes susmentionnées.

Explication de vote

Le représentant de la République arabe syrienne a remercié les délégations ayant voté en faveur des projets de résolution L.10 à L.21 et en particulier celles qui ont voté en faveur du projet portant sur le Golan syrien occupé. Le monde a ainsi lancé un nouveau message à Israël lui signifiant que cette occupation est inacceptable. Ce vote montre également que le monde n'accepte pas l'occupation du territoire d'autrui par la force, a-t-il poursuivi. Il a réaffirmé que son pays est profondément attaché au processus de paix. Il a également lancé un appel aux Etats Membres s'étant abstenus à voter en faveur de ce texte à l'Assemblée générale.

Explications de position sur tous les projets de résolution

Le représentant d'Israël a expliqué que sa délégation voterait contre l'ensemble des projets de résolution portant sur les pratiques israéliennes, se basant sur le fait que le Comité spécial ne fait que de la propagande hostile à Israël et ne contribue en rien à faire avancer la cause de la paix au Moyen-Orient. Il a estimé que le travail du Comité spécial est contre-productif et qu'il devrait être démantelé.

L'Observatrice permanente de la Palestine a déclaré que, pour ce qui est des projets de résolution portant sur l'UNRWA, c'est dans le but de consolider ces textes qu'il a été possible de parvenir à quatre textes. Les éléments

fondamentaux ont été maintenus dans ces textes. Sa délégation n'avait nullement l'intention de diviser la communauté internationale sur ce point et de porter atteinte à l'UNRWA. Elle s'est félicitée du compromis qu'il a été possible de trouver sur les projets L.9/Rev.1, et a émis son souhait d'être associée aux négociations à l'avenir. Le travail de l'UNRWA reste absolument indispensable, a-t-elle affirmé.

S'agissant des projets de résolution adoptés aux titres des pratiques israéliennes, elle a remercié les délégations ayant apporté leur soutien à ces textes. La situation dans les territoires occupés demande l'attention de la communauté internationale et les travaux du Comité spécial sont importants à cet égard. Elle a regretté l'abstention de l'Union européenne sur l'un de ces projets.